Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 24 novembre 2026

Infirmiers libéraux : un accord à 500M€, des avancées encore mesurées



Après des mois de négociations, les syndicats d'infirmiers libéraux et l'Assurance maladie ont scellé un accord de revalorisation à hauteur de 503M€. À la clé : une hausse progressive des revenus, de nouvelles compétences reconnues et une adaptation du métier aux besoins croissants du système de santé. Un compromis jugé utile, mais encore insuffisant par les presque 1 200 infirmiers libéraux vauclusiens qui visitent, en moyenne, 40 patients par jour.

C'est un accord attendu de longue date. Entre revendications persistantes et contraintes budgétaires, les discussions entre les représentants des infirmières libérales et l'Assurance maladie ont finalement abouti à un compromis estimé à 503M€ annuels, auxquels s'ajoutent environ 40M€ pris en charge par les complémentaires santé.

Un compromis arraché

Porté notamment par la Fédération nationale des infirmiers, majoritaire dans la profession, le texte sera signé par l'ensemble des syndicats représentatifs. « Utile mais imparfait » : la formule résume l'état d'esprit d'une profession qui sort de plus d'une décennie de stagnation tarifaire.

Un pouvoir d'achat en érosion depuis quinze ans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 24 novembre 2026

L'accord intervient dans un contexte de dégradation du revenu réel des infirmières libérales. Depuis 2008, leur revenu net a reculé de 7,7% en euros constants. La part du chiffre d'affaires réellement conservée a également diminué, passant de 57% à 49%.

Une revalorisation attendue
Face à cette érosion, la revalorisation prévue doit permettre un gain moyen de 306€ mensuels de chiffre d'affaires d'ici à 2027. Une progression réelle, mais modérée comparée à l'inflation et aux charges croissantes du secteur comme le carburant, le matériel et les normes administratives. À titre de comparaison, les médecins libéraux avaient obtenu en 2024 un accord de 1,6 milliards d'euros, soulignant le décalage persistant entre professions de santé.

Une montée en compétences enfin reconnue
L'accord marque une évolution structurelle du métier d'infirmier, dans la continuité de la réforme de juin 2025, qui a élargi le champ d'intervention des infirmières. Parmi les avancées majeures figure l'introduction de la consultation infirmière, intégrée progressivement aux actes remboursés. Dès 2027, deux types de consultations, facturées 20€ verront le jour : Le suivi des patients diabétiques de type 2 sous insuline et l'accompagnement après un bilan de prévention. D'autres pistes sont déjà à l'étude, notamment le suivi post-AVC (accident vasculaire cérébral) ou la prévention en santé mentale, traduisant une volonté de repositionner les infirmières comme actrices de premier recours.

Vers une autonomie accrue dans les soins
Autre évolution notable : la possibilité, à partir de 2027, de prendre en charge certaines situations sans prescription médicale préalable. Les infirmières pourront ainsi traiter directement les plaies simples, un geste attendu de longue date par la profession. Une participation, également, au désengorgement du système de santé, et aux difficultés des déserts médicaux rencontrés dans les territoires ruraux.

Un accord jugé nécessaire, mais encore en deçà
Si les syndicats ont choisi de signer, c'est aussi par pragmatisme. Refuser l'accord aurait repoussé toute revalorisation à l'horizon 2027, c'est-à-dire au moment des élections présidentielles. Pour autant, les critiques demeurent. Plusieurs organisations, dont Convergence infirmière et le SNIIL (Syndicat des infirmières et infirmiers libéraux) saluent « une étape importante » sans masquer leur déception face à des mesures jugées insuffisantes.

Un signal dans un système de santé sous pression
Cet accord intervient alors que le système de soins français est très sollicité au regard du vieillissement de la population, de l'explosion des maladies chroniques et de la désertification médicale. Dans ce paysage, les infirmiers libéraux, près de 130 000 en France, demeurent un maillon essentiel. Selon les données de l'Assurance maladie, le Vaucluse compterait un peu moins de 1 200 infirmiers libéraux, auxquels s'ajoutent plusieurs milliers de professionnels salariés, soit près de 6 000 infirmiers au total. Un niveau élevé qui place le territoire parmi les mieux dotés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Grand Avignon
À l'échelle du Grand Avignon, bassin de vie d'environ 200 000 habitants, on estime entre 450 et 550

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 24 novembre 2026

infirmiers libéraux, répartis en une multitude de cabinets intervenant sur plusieurs communes. Ce maillage dense permet une couverture large, notamment à domicile. Comme le souligne l'Agence régionale de santé, l'enjeu n'est plus tant le nombre de professionnels que leur répartition et leur charge d'activité. Vieillissement de la population, explosion des pathologies chroniques, développement de la médecine ambulatoire, difficultés d'accès aux médecins : les infirmiers libéraux sont en première ligne.
Mireille Hurlin